

Ceci est votre avis d'évaluation foncière 2025

Passez en revue votre évaluation 2025

Prenez un moment pour examiner attentivement votre évaluation foncière 2025 fournie au recto de cet avis. Elle reflète la valeur marchande de votre propriété au 1er juillet 2024 et les caractéristiques et l'état de la propriété au 31 décembre 2024. L'évaluation foncière sert à calculer votre impôt foncier annuel. La facture vous est ensuite envoyée par la poste au printemps.

Découvrez comment votre propriété est évaluée



La valeur de votre propriété est déterminée par les ventes de propriétés ayant des caractéristiques similaires à celles vendues à Calgary. Nos évaluateurs tiennent également compte des caractéristiques uniques de votre propriété, comme les suivantes :

- Emplacement
- Qualité
- Taille du bâtiment
- Âge
- Taille du lot
- Rénovations
- Influences (vue, circulation, espaces verts, etc.)

La recherche d'évaluation permet aux propriétaires d'accéder en ligne à des informations plus détaillées sur leur évaluation foncière. Connectez-vous à votre compte sécurisé pour :

- Vérifier l'exactitude des détails de votre logement.
- Rechercher des propriétés comparables pour assurer la justice et l'équité.
- Rechercher des ventes de propriétés similaires dans la région.

Les propriétaires peuvent accéder à des informations sur la façon dont leur évaluation a été préparée, notamment des résumés d'autres évaluations foncières à Calgary, conformément aux articles suivants du Municipal Government Act (loi sur les administrations municipales) : 299/299.1 et 300/300.1. Pour ce faire, connectez-vous en toute sécurité à votre compte de recherche d'évaluation. Vous trouverez un formulaire de demande d'informations d'évaluation en ligne.

Questions sur votre évaluation foncière 2025

Tél. :
403 268-2888
(du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30)

En ligne :
calgary.ca/assessment

Malentendants :
Composez le 711 pour demander la communication appropriée au 403 268-2888

En personne :
Composez le 403 268-2888 pour prendre un rendez-vous.

Courrier :
Calgary (8002)
Case postale 2100, Stn. M, Calgary (Alberta) T2P 2M5

La période d'examen par le client est l'occasion d'examiner votre évaluation foncière 2025. Si vous avez des questions, notre site Web propose des ressources utiles. Pour toute clarification supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter avant la fin de la période d'examen par le client afin de parler avec un membre de notre équipe d'évaluation et d'imposition.

Déclarer le soutien scolaire dont je bénéficie :
calgary.ca/schoolsupport
ou appelez le 311

Modifiez votre adresse postale avec les titres fonciers de l'Alberta :
Appelez le 780 427-2742
Numéro sans frais en Alberta : composez d'abord le 310-0000
En personne :
Alberta Land Titles Office
710, 4e Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P OK3
Visitez **alberta.ca/land-titles**

Comprendre le lien entre l'évaluation foncière et l'impôt foncier

L'évaluation foncière est un mécanisme de distribution de l'impôt foncier. Le montant de votre impôt foncier est établi en fonction des besoins budgétaires de la ville et de la province, multipliés par la part qui vous est attribuée. Votre part est déterminée par la valeur de la propriété que vous possédez à Calgary, qui est votre évaluation foncière chaque année.

Facteurs influençant votre impôt foncier :

Modifications de la valeur évaluée :
Si la valeur imposable de votre propriété augmente ou diminue plus que le changement typique pour votre catégorie de propriété (résidentielle, non résidentielle).

Besoins budgétaires : Changements dans les besoins budgétaires de la ville ou de la province pour fournir des services.

Ajustements de la répartition fiscale : Ajustements dirigés de la répartition des impôts municipaux entre les catégories résidentielle et non résidentielle.

Estimez votre part d'impôts à l'aide de notre calculateur d'impôts en ligne



Pour faciliter l'établissement de votre budget, payez votre impôt foncier chaque mois. Inscrivez-vous au plan de paiement d'impôt par acomptes provisionnels (TIPP)



Dépôt d'une plainte auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)

Les propriétaires peuvent déposer une plainte auprès de la CRÉF avant la date limite pour déposer une plainte figurant en première page du présent avis. Le formulaire de plainte, le formulaire d'autorisation de l'agent de plainte et plus d'informations sont disponibles à calgaryarb.ca ou au 403.268.5858.



Éliminez le papier!

Faites un choix écologique en passant à eNotice.

En savoir plus sur **calgary.ca/assessment**